

8 décembre 2025

N° 217



© Pete de Pixabay : Marché de Noël à Strasbourg

Sommaire

Message de L'Assurance Retraite –	2
Communiqué LinkedIn de la CFR : Complémentaire santé. Triple peine pour les retraités... .	2
Communiqué de presse de France Assos Santé sur la réforme des RS.....	3
Le Goût de l'Âge, un livre réalisé par l'Académie de Médecine.....	5
Des implications variées et ininterrompues pour les retraités	5
Partenariats : quoi de neuf ?	6

Au fil des Jours

Message de



Bien vieillir, c'est aussi prendre soin de sa santé mentale

En 2025, la santé mentale est déclarée **Grande cause nationale**. Et pour cause : préserver son équilibre psychologique est essentiel pour profiter pleinement de la retraite.

Pourquoi est-ce si important ?

Avec l'âge, l'isolement peut fragiliser la santé mentale. Maintenir des liens sociaux et rester actif sont des leviers puissants pour garder le moral.

L'Assurance retraite s'engage à vos côtés avec des solutions concrètes :

- **Des ateliers variés** (mémoire, activité physique, nutrition, numérique...) pour apprendre, échanger et partager. Pour participer à un atelier, consultez la carte interactive "Trouver mon activité" sur www.pourbienvieillir.fr/
- **Des partenariats solidaires** avec des associations comme les Petits Frères des Pauvres ou les Restos du Cœur pour lutter contre la précarité et l'isolement.
- **Des opportunités de bénévolat** via JeVeuxAider.gouv.fr pour rester utile et connecté.

Et si vous faisiez le point sur votre forme ?

Le programme **ICOME**, développé par l'OMS et soutenu par l'Assurance retraite, propose un test simple et gratuit pour évaluer six fonctions essentielles, dont le **bien-être psychologique**. Quelques questions suffisent pour détecter une baisse de moral et agir rapidement.

Téléchargez l'application **ICOME Monitor** ou une autre application disponible sur sante.fr.

En savoir plus sur le programme ICOME www.icode.fr/je-m-evalue

ACTUALITES



Communiqué LinkedIn

Complémentaire santé. Triple peine pour les retraités !

Au cours de la navette parlementaire, la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale vient de rétablir - à hauteur d'1 milliard d'euros - la taxation des complémentaires santé qui avait été supprimée lors de la première lecture du projet de Loi de financement de

Au fil des Jours

la Sécurité sociale. Cette surtaxe temporaire se justifierait par l'anticipation qu'auraient faite les assureurs d'une augmentation du ticket modérateur en 2025, augmentation qui n'a pas eu lieu mais qui aurait été intégrée dans les tarifs. Même s'il n'est que temporaire, il est à craindre que ce prélèvement soit répercuté sur les assurés. Il se rajoutera aux 13,27 % de taxes déjà appliquées aux complémentaires santé. Les retraités étaient déjà victimes d'une double peine, payant des primes qui ne cessent d'augmenter avec leur âge, primes que par ailleurs ils ne peuvent déduire, comme les actifs, de leur revenu imposable. Ils vont désormais être victimes d'une triple peine et le risque est que certains, en raison du coût, renoncent à leur complémentaire santé.

À Paris, le 4 décembre 2025

Pierre ERBS

Président, Confédération Française des Retraités (CFR)

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités : Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités



Communiqué de presse
25 novembre 2025

Réformer les ARS ? Certainement pas dans la précipitation et sans concertation !

France Assos Santé est préoccupée par les récentes annonces du Premier ministre, évoquant un transfert de certaines compétences des agences régionales de santé (ARS) aux préfets et aux départements. De nombreux acteurs ont réagi, notamment pour dénoncer l'incohérence de cette proposition. France Assos Santé a pris acte des précisions apportées peu après par la ministre de la Santé. Nous demandons à être associés à une éventuelle évolution des ARS dans le respect de la démocratie en santé qui doit toujours prévaloir.

Au fil des Jours

Créées le 1^{er} avril 2010, les agences régionales de santé (ARS), qui ont alors regroupé différents services de l'État préexistants, sont chargées de piloter les politiques de santé dans les territoires, en s'adaptant aux réalités et spécificités locales. Cette nouvelle organisation a mis du temps à se mettre en place et, aujourd'hui encore, elle est loin d'être parfaite.

En 2021, France Assos Santé a d'ailleurs proposé des **pistes d'amélioration**, en particulier pour développer la démocratie en santé, tout en soulignant l'apport des ARS en matière d'organisation. Pour autant, le moment est-il judicieux pour évoquer un éclatement de l'actuelle organisation territoriale de la santé, en confiant des missions aux préfets et aux conseils départementaux, ainsi que l'a proposé Sébastien LECORNU, le 14 novembre dernier ?

La santé doit en effet être appréhendée dans une approche globale. Accès aux soins, parcours de soins, coordination ville-hôpital, urgences, sécurité sanitaire, prévention, santé environnementale, etc., tout fonctionne ensemble, tout est imbriqué et tout se répond.

La santé mérite également d'être pensée avec une vision à moyen et long terme, portée par l'État, et qui, dans un souci d'impartialité et de cohérence, s'appuie sur des données probantes, des actions concrètes qui ont fait leur preuve et un travail de concertation avec les acteurs régionaux pour répondre aux besoins de santé publique réels des populations.

Pour ces deux raisons, il ne nous semble pas opportun d'envisager de soumettre la santé des populations aux aléas politiques, voire électoralistes, et/ou aux décisions à court-terme. Dans un contexte de fortes inégalités sociales et territoriales, l'heure n'est pas à les accentuer, mais au contraire à tout mettre en œuvre pour les limiter.

S'exprimant dans la foulée des déclarations du Premier ministre, Stéphane Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a précisé que la transformation des ARS se ferait progressivement et en concertation avec les directions des agences. Nous demandons que cette concertation soit élargie à l'ensemble des acteurs concernés dans le respect de la démocratie en santé. Une meilleure articulation des politiques à l'échelle infrarégionale est sans aucun doute nécessaire. Travaillons-y : nous y sommes prêts !

En 2024, à l'occasion des élections législatives, certains candidats ont proposé de supprimer les agences régionales de santé et de confier leurs missions de santé publique aux préfets, dont la tutelle, si elle est pluri-ministérielle, a un lien pour le moins étroit avec le ministère de l'Intérieur. Nous avions, à l'époque, ce qui pour nous constituait – et constitue toujours – un risque de dérive important

Considérant les inquiétudes suscitées par les annonces de Sébastien LECORNU, sans concertation préalable, la seule réponse passe désormais par la consultation de l'ensemble des acteurs de la santé publique, dont les associations d'usagers du système de santé, pour réfléchir ensemble à l'évolution du système de santé et de son organisation.

À propos de France Assos Santé

Créée en mars 2017, France Assos Santé est l'organisation de référence qui porte la voix et défend les intérêts des patients et des usagers du système de santé. Elle regroupe près de 100 associations nationales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 15 000 Représentants des Usagers qui siègent dans les instances hospitalières et de santé publique. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.

Au fil des Jours

Le Goût de l'Âge : un livre de conseils santé et de recettes pour lutter contre la dénutrition des seniors réalisé par l'Académie de Médecine

Cet ouvrage a été coordonné par le Pr Jacques Delarue, président de la Société Française de Nutrition, membre de l'Académie nationale de médecine et un comité scientifique composé d'un collectif réunissant des experts et chefs prestigieux.



Il vise à contribuer à l'amélioration de la santé bucco-dentaire et de la nutrition des personnes âgées, qu'elles vivent à domicile ou en établissement.

Découvrez les grandes thématiques :

- Pour prévenir la perte d'autonomie des seniors autonomes
- Pour comprendre les grands enjeux autour de la nutrition et de la santé bucco-dentaire
- Pour découvrir des recettes accessibles qui donnent envie de cuisiner à la maison (**50 recettes**)
- Pour mettre en pratique des recommandations santé au quotidien grâce à des fiches pédagogiques simples et illustrées

Pour télécharger le livre : [Le goût de l'âge - Version numérique](#)

Article proposé par
Alain LAFORET

FNAR

Des implications variées et ininterrompues pour les retraités

Les associations membres, la FNAR et la CFR œuvrent au quotidien pour que la situation des retraités s'améliore aussi bien au niveau des décisions nationales que locales, cela touche des domaines très variés et implique un grand nombre de bénévoles qui les représentent avec efficacité dans diverses instances.

Il y a à la fois les sujets du quotidien comme les pensions, les impôts, les mutuelles, les soins et des projections pour accueillir le mieux possible les personnes qui prennent de l'âge et qu'il va falloir accompagner lorsqu'elles seront en perte d'autonomie.

C'est dire que les sujets de travaux foisonnent, pour beaucoup d'entre eux les retraités sont vraiment les plus compétents pour les aborder, car ils en perçoivent mieux que d'autres toutes les facettes et ont du temps pour approfondir ces dossiers.

Ensuite les concertations et les travaux en équipe permettront de proposer des suggestions dans les instances officielles. Il est un élément constant : elles sont toujours bien accueillies à tous les niveaux et font souvent évoluer le texte initial, élaboré, lui, sans s'appuyer sur suffisamment d'éléments concrets.

Au fil des Jours

Il y a plusieurs manières d'aider ces bénévoles dans la tâche qu'ils se sont donnée :

- les rejoindre en acceptant un des postes proposés par la FNAR, sachant qu'il y a souvent une formation initiale prévue,
- témoigner pour relater des situations qui mériteraient d'être corrigées rapidement afin que d'autres personnes ne soient pas lésées à l'avenir.

Voici deux contextes qui peuvent inspirer :

- L'Agrément Santé de la FNAR vient d'être renouvelé par le Ministère pour 5 ans. Cela permet la nomination de membres des associations en tant que représentants des usagers dans les établissements de santé et de se présenter en tant que FNAR dans les instances qui travaillent avec l'ARS dans les départements.
- Dans tous les départements, le SPDA (Service Public Départemental de

l'Autonomie) se met peu à peu en place, il devra permettre aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à leurs aidants de bénéficier plus facilement d'informations et d'aides pour élaborer leurs dossiers dans différentes circonstances, même les plus complexes. Tous les départements ne travaillent pas au même rythme sur ce sujet et comme la FNAR est sollicitée pour proposer des outils mesurant les apports du SPDA dans les territoires, il serait intéressant d'avoir des contacts avec des retraités qui acceptent de témoigner sur ce qu'ils constatent concrètement comme améliorations dans leur secteur géographique.

Tous les retraités profiteront de ces aides ponctuelles. Merci pour eux !

Danielle BOIZARD



PARTENARIATS NOUVEAU PRODUIT



CREATEUR DE VOYAGES SUR MESURE

TANGO, le nouveau partenaire de la FNAR, est un créateur de voyages de groupes sur mesure.

Ce voyagiste est **entièlement à votre écoute**. Il vous confectionne une sortie, un voyage, un circuit, selon vos souhaits. Il met à votre service son savoir-faire en matière de week-ends en Europe, voyages et/ou circuits en France et dans le monde.

Il répond à vos besoins et vous accorde les meilleures conditions tarifaires.

Voir VC-07 dans le site internet de la FNAR à l'onglet Avantages-Adhérents

F. MOREUX, Responsable des Partenariats à la FNAR
partenariat@fnar.info

Au fil des Jours

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !... en recueillant une adhésion destinée à renforcer nos actions dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre corps social.

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



© Paweł Grzegorz de Pixabay

Joyeuses fêtes !

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- **5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR**
- **10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel**

Contact : FNAR - 19 avenue Niel - 75017 PARIS

**Prochaine parution
le 8 janvier 2026**